

il hu

29

Du troisieme jour du mois de mars mil huit cent vingt-cinq, à une heure du soir

16

ACTE DE NAISSANCE de marie Jeanne Bochet
né le trois même mois
à deux heure du matin fille *legitime de
Guillaume Bochet
âgé de vingt sept ans, profession de cultivateur
et de Francis Bidamant
âgée de vingt sept ans, profession de filandière
demeurant à ploubazlanec

L'Enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être
du sexe feminin

La déclaration de la naissance a été faite par Guillaume Bochet
de vingt sept ans, profession de cultivateur âgé
demeurant à ploubazlanec

Premier témoin, Jean Bidamant
âgé de vingt cinq ans, profession de cultivateur
demeurant à ploubazlanec

Second témoin, Jean Marie Maignou
âgé de quarante sept ans, profession de cultivateur
demeurant à ploubazlanec

Lecture donnée de ce que dessus les comparans et témoins
ont déclaré le pere & Jean Bidamant ne savaient
signé Jean Marie Maignou signe
J. M. Maignou

Constaté suivant la loi, par moi Pierre Scolan maire
Officier de l'Etat civil soussignant.
P. Scolan

* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

Informations liées à l'image.

Lieu : Ploubazlanec
Période : 1825 - 1832